



Meuse - Condroz - Logement

Rue d'Amérique, 28/02 4500 HUY
Tél : 085/83.09.80

A lire avant de remplir votre formulaire de demande de logement

INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS-LOCATAIRES Règles générales

Version 2018/07

1. Est admissible comme candidat-locataire, tout ménage pour autant :

- ✓ qu'il ne comprenne aucune personne possédant un logement en pleine propriété ou en usufruit.
- ✓ que la somme des revenus annuels passibles de déclaration à l'impôt des personnes physiques ne dépasse pas le montant de 42.400 € pour une personne vivant seule ou 51.300 € pour un couple marié ou les personnes qui vivent ensemble maritalement augmenté de 2.500 € par enfant à charge. Au-delà de ces sommes, la demande ne peut être prise en considération.
- ☞ Ne sont recevables que les demandes de candidatures auxquelles sont jointes tous les renseignements nécessaires à l'établissement de leur admissibilité et de leur(s) éventuelle(s) priorité(s).
- ☞ Les logements sociaux sont attribués aux familles dont la composition correspond au volume habitable, c'est à dire :
 - a) une chambre pour la personne isolée;
 - b) une chambre pour le couple marié ou composé de personnes qui vivent ensemble maritalement;
 - c) une chambre supplémentaire pour le couple marié ou composé de personnes qui vivent maritalement dont l'un des membres a plus de 65 ans ou pour la personne isolée de plus de 65 ans;
 - d) une chambre supplémentaire pour le couple marié ou composé de personnes vivant ensemble maritalement, lorsque l'un des membres est handicapé ou, dans les cas spécifiques de même nature, sur décision motivée de la société;
 - e) pour les enfants:
 - une chambre pour un enfant unique;
 - deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de dix ans et minimum cinq ans d'écart;
 - deux chambres pour deux enfants de sexe différent si l'un d'entre eux a plus de 10 ans;
 - une chambre par enfant handicapé.

2. Il est inutile de présenter votre demande :

1. si vous êtes propriétaire en pleine propriété ou en usufruit d'un logement. S'il est déclaré insalubre, veuillez nous en fournir la preuve (attestation insalubrité de la Région Wallonne)
2. si vous n'êtes pas décidé :
 - a) à payer votre loyer (et éventuellement les charges) avant le 10 de chaque mois et régulièrement;
 - b) à maintenir le logement (et éventuellement le jardin et les abords) dans un bon état d'entretien locatif;
 - c) à respecter le droit de vos voisins de vivre en tranquillité.
 - d) à déclarer tous vos revenus et ceux de vos cohabitants.
 - e) à payer la moitié de la caution avant l'entrée dans le logement.
 - f) A ne pas avoir d'animal dans les immeubles à appartements.

Tout manquement à l'une de ces obligations fondamentales entraînera la résiliation du bail à vos torts.

3. si vous exigez un nombre de chambres supérieur à celui dont vous pouvez bénéficier suivant l'Arrêté du Gouvernement Wallon (voir détail au point 1 ci-dessus).

A titre indicatif, nous sommes propriétaires :

COMMUNE (ENTITE)	ANCIENNE COMMUNE (SECTION DE COMMUNE)	Nombre de logements dotés de				
		1 ch	2 ch	3 ch	4 ch	5 ch
AMAY	AMAY	90	130	178	24	8
AMAY	AMPSIN	8	8	54	4	8
ENGIS	ENGIS	4	36	181		12
ENGIS	HERMALLE-SOUS-HUY	6	13	116	2	
HUY	HUY	86	106	131	2	10
HUY	TIHANGE		18	55	10	
MARCHIN	MARCHIN	13	22	37	6	2
MODAVE	VIERSET-BARSE	5	8	2	1	
CLAVIER	CLAVIER VILLAGE			8	2	
NANDRIN	VILLERS-LE-TEMPLE	4				
SAINT-GEORGES	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE		21	97		
VERLAINE	VERLAINE	1		4		
VILLERS LE BOUILLET	VILLERS-LE-BOUILLET	5	42	70	17	
WANZE	ANTHEIT	5	2			
WANZE	HUCCORGNE	4				
WANZE	MOHA	8	1			
WANZE	WANZE	33	81	75	19	
TINLOT	FRAITURE	2	2	2		
TOTAL :		273	490	1009	87	40

3. Catégories prioritaires.

- a) le locataire qui a introduit auprès de la même société une demande de mutation en vue de quitter un logement non proportionné, par sous-peuplement ou surpeuplement.
- b) le candidat-locataire qui obtient le plus de points de priorité.

Ci-dessous, les diverses catégories pour lesquelles des points de priorités peuvent être obtenus. Pour obtenir ces points, vous devez impérativement fournir le document annoté en **gras** :

Tableau 1 : priorités liées au logement actuel		
Les priorités	Points	Documents à fournir
Occupation d'un logement d'insertion ou de transit (dans les 6 derniers mois de location)	5	Contrat de bail et attestation de l'organisme gestionnaire
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (phase 1 du plan HP)	5	Attestation communale
Victime d'un événement calamiteux ou sans-abri, reconnu par le CPAS	5	Attestation du CPAS et selon le cas, attestation du Fonds des Calamités
Occupation d'un logement reconnu inhabitable, surpeuplé ou exproprié	4	Arrêté ou attestation du Bourgmestre-Attestation du SPW – Arrêté d'expropriation
Bail résilié par le propriétaire pour occupation personnelle ou pour travaux importants	4	Contrat de bail – lettre de renon
Occupation d'un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale	4	Compromis de vente – attestation communale
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri	3	Attestation communale

Tableau 1 : priorités liées au logement actuel

Les priorités	Points	Documents à fournir
précaire (phase 2 du plan HP)		

Tableau 2 : priorités liées à la situation du ménage

Les priorités	Points	Documents à fournir
La personne qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent, suite à des violences intrafamiliales	5	Attestation du CPAS ou d'un centre d'hébergement reconnu
Ménage dont les revenus imposables globalement et issus au moins en partie d'un travail, sont inférieurs à 30.100 euros augmenté de 2.200 euros par enfant à charge.	4	Revenus AER/actuels – contrat de travail – attestation de paiement des cotisations sociales
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé	3	Attestation de l'Aide à la Jeunesse
La personne reconnue handicapée	3	Attestation du SPF Sécurité sociale
La personne qui ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.	3	Attestation du Fonds des Maladies professionnelles ou des Accidents de Travail
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois.	3	Contrat de travail- fiche de salaire – AER- attestation de paiement des cotisations sociales C4 – attestation de fin d'activités
Le ménage en état de précarité bénéficiant exclusivement d'une pension légale	3	AER – fiche de pension
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	2	Brevet de pension
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	2	Attestation du SPF Sécurité sociale
L'ancien ouvrier mineur.	2	Attestation de l'INAMI

Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans le tableau 1 avec les points de la priorité la plus élevée dans le tableau 2. Un point est accordé par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points).

4. Extraits du règlement de notre Société

- a) Vous pourrez refuser la première proposition de logement qui vous sera faite et ce, sans devoir justifier votre refus. Si vous refusez une deuxième proposition de logement, votre candidature sera radiée pour 6 mois. Toutefois, si la proposition de logement ne correspondait pas à votre préférence géographique ou à vos souhaits quant au type de logement, vous pourrez solliciter, de manière motivée, la levée de cette radiation. Cette demande sera soumise au comité d'attribution qui pourra décider d'annuler la radiation. Un troisième refus de logement vous exposera inévitablement à la radiation de votre candidature pour 6 mois.
- b) Un bail d'une durée de 9 ans sera signé avant l'entrée dans les lieux.
- c) En garantie de la bonne exécution de ses obligations, le locataire doit verser avant l'occupation du logement, une somme dont le montant sera signifié avant la prise en location. Elle est actuellement égale à un forfait fixé par la loi (560 € pour un appartement, 760 € pour une maison).
- d) En cas de non paiement du loyer et ou des redevances, dans les quinze jours de l'échéance, la Société peut appliquer, après mise en demeure, une augmentation de 10 % des montants en retard.

- e) Le précompte immobilier est à charge de la Société. La demande de réduction à laquelle le locataire pourrait avoir droit en tant que chef de famille ou invalide à 66 % peut, à la demande du locataire, être remplie et introduite par MCL, auprès de l'Administration des Contributions.
- f) Le locataire doit occuper et utiliser les lieux en bon père de famille. S'il ne fait pas exécuter à temps les travaux d'entretien et de réparation qui lui incombent, conformément au droit commun, la Société, après mise en demeure par lettre recommandée, a le droit de les exécuter elle-même, ou de les faire exécuter par un tiers pour le compte du locataire. Celui-ci doit payer à la Société le montant des travaux ou des sommes déboursées par elle. Il en va de même si des travaux lui incombant sont effectués à sa demande. Le locataire est tenu de signaler immédiatement à la Société tout dommage dont la réparation est à charge de celle-ci. A défaut d'avoir averti la Société, le locataire est tenu pour responsable de toute aggravation du dommage et d'indemniser la Société de ce chef.
- g) Toute transformation faite par le locataire s'effectue à ses risques et périls. Il doit recevoir auparavant l'accord écrit de la Société à qui il ne pourra réclamer aucune indemnisation.
- h) Les parties peuvent à tout moment, par lettre recommandée, mettre fin au contrat moyennant un préavis de trois mois prenant cours le 1er du mois suivant celui au cours duquel il a été notifié.
- i) Pour des raisons de sécurité, les bonbonnes de gaz sont interdites dans les immeubles à appartements.
- j) La cession du bail, ainsi que la sous-location, sont strictement interdites.
- k) Par leur demande de logement, les candidats donnent l'autorisation à la Société de se faire fournir par les organismes et administrations les renseignements nécessaires au contrôle des revenus.
- l) Des visites domiciliaires auront lieu pour contrôler l'entretien du logement ainsi que la véracité de la déclaration relative aux membres du ménage.
- m) Les personnes étrangères au ménage ne peuvent loger sans autorisation de la société.
- n) Certaines assurances doivent être contractées par le locataire lors de l'acceptation du logement (détail sur demande).

5. Inscriptions

- Les demandes de location doivent être adressées à « MEUSE CONDROZ LOGEMENT », rue d'Amérique, 28/02 à 4500 HUY.
- Les demandes doivent être renouvelées chaque année entre le 15 décembre et le 15 février. ***Pour autant que votre adresse postale soit toujours la même***, la Société vous enverra les documents en temps utile.
- La candidature non confirmée dans le délai fixé est annulée sans autre rappel.

6. Formalités

Veillez remplir le « **volet A** » concernant votre composition de famille, ainsi que le choix des communes où vous désirez être inscrit.

Attention : à la rubrique A.2., ne complétez qu'une seule colonne (soit Commune (entité), soit Ancienne commune (avant fusion), pas un mélange des deux !

Veillez joindre, en plus des documents attestant des points de priorité :

- Copie recto-verso de votre carte d'identité ainsi que des cartes d'identités de toute personne majeure dans votre composition de famille.
- Une composition de ménage.
- L'Avertissement-Extrait de rôle relatif aux revenus de l'année 2017 (Exercice 2018), ET la preuve des revenus actuels. Vous pouvez fournir, dans ce cas, des fiches de rémunération, une attestation du chômage ou de la mutuelle (reprenant le taux journalier) ou du CPAS,...
- Si vous payez une pension alimentaire, veuillez nous fournir une copie du jugement stipulant le montant.
- Pour les enfants en visite : copie du jugement actant la garde, acte notarié ou convention devant un médiateur familial agréé (reprenant la notion d'hébergement (min. une nuit par an))
- Pour les enfants en garde : attestation des allocations familiales.
- Pour les enfants en garde alternée : preuve du domicile des enfants.

Les formulaires ci-joints doivent être complétés et signés par le demandeur ou, si vous êtes en couple, par chacun des époux ou des concubins.

Toute déclaration inexacte ou incomplète entraîne :

- pour le candidat-locataire, l'annulation de sa demande de logement;
- pour le locataire, la résiliation du bail avec obligation de quitter le logement moyennant un préavis de trois mois donné dans les formes légales par la Société, sans préjudice de l'obligation de payer les différences de loyer dont le locataire aurait indûment bénéficié.

Michel DELHALLE.

Directeur-Gérant

Heures d'ouverture au public de Meuse Condroz Logement

MEUSE CONDROZ LOGEMENT	Accueil-secrétariat candidat et locataire	Service Social candidat et locataire sur rendez-vous	Service Social par téléphone <i>de préférence</i>
Lundi	9 H à 12 H		13h30 à 16h00
Mardi	14 H à 16 H		13h30 à 16h00
Mercredi	9 H à 12 H		
Jeudi	14 H à 16 H		9h00 à 12h00
Vendredi	9 H à 12 H		
Rappel du numéro de téléphone : 085/83 09 80			



FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE.

A insérer dans le registre des candidatures

Numéro d'inscription	
-----------------------------	--

VOLET A - A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DE MENAGE			
CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT (Co-signataire du bail)	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	
Date de naissance : / /		Date de naissance : / /	
Etat civil : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Veuf		Etat civil : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Veuf	
Nationalité :		Nationalité :	
N° Registre National ou N° Registre des Etrangers : _____ / _____		N° Registre National ou N° Registre des Etrangers : _____ / _____	
Profession : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Pensionné <input type="checkbox"/> Chômeur <input type="checkbox"/> Mutuelle <input type="checkbox"/> Revenu d'intégration		Profession : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Pensionné <input type="checkbox"/> Chômeur <input type="checkbox"/> Mutuelle <input type="checkbox"/> Revenu d'intégration	
Handicapé(*) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *(Attention ne mentionner oui que si le handicap a été reconnu par le ministère des affaires sociales – «attestation de la vierge noire »)		Handicapé(*) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *(Attention ne mentionner oui que si le handicap a été reconnu par le ministère des affaires sociales – «attestation de la vierge noire »)	
Téléphone : Gsm :		Téléphone : Gsm :	
E-mail (facultatif) :		E-mail (facultatif) :	
Adresse : rue N°..... CP ____ Localité : Pays :		Adresse : rue N°..... CP ____ Localité : Pays :	
Statut de propriété : Propriétaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez : <input type="checkbox"/> Propriétaire à 100 % <input type="checkbox"/> En copropriété à ... % <input type="checkbox"/> Usufruit Vente programmée pour le ___ / ___ / 20__ Stade actuel de la démarche :		Statut de propriété : Propriétaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez : <input type="checkbox"/> Propriétaire à 100 % <input type="checkbox"/> En copropriété à ... % <input type="checkbox"/> Usufruit Vente programmée pour le ___ / ___ / 20__ Stade actuel de la démarche :	

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat ni le conjoint ou cohabitant)								
1	Nom	Date de naissance ____ / ____ / ____	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Lien de parenté <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> enf. En hébergement. <input type="checkbox"/> ascend. <input type="checkbox"/> autre	N° National ____ / ____	Hand (*) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	A charge <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si enfant, garde <input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Alternée <input type="checkbox"/> Partielle (...jours/mois)
	Prénom							
Activité : <input type="checkbox"/> étudiant <input type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> indépendant <input type="checkbox"/> pensionné <input type="checkbox"/> chômeur <input type="checkbox"/> mutuelle <input type="checkbox"/> revenu intégration								
2	Nom	Date de naissance ____ / ____ / ____	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Lien de parenté <input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> enf. En hébergement. <input type="checkbox"/> ascend. <input type="checkbox"/> autre	N° National ____ / ____	Hand* <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	A charge <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si enfant, garde <input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Alternée <input type="checkbox"/> Partielle (...jours/mois)
	Prénom							
Activité : <input type="checkbox"/> étudiant <input type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> indépendant <input type="checkbox"/> pensionné <input type="checkbox"/> chômeur <input type="checkbox"/> mutuelle <input type="checkbox"/> revenu intégration								

3	Nom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Hand*	A charge	Si enfant, garde
	Prénom							
			__ / __ / ____	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> enf. En hébergem. <input type="checkbox"/> ascend. <input type="checkbox"/> autre	----- /-----	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Activité : <input type="checkbox"/> étudiant <input type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> indépendant <input type="checkbox"/> pensionné <input type="checkbox"/> chômeur <input type="checkbox"/> mutuelle <input type="checkbox"/> revenu intégration								
4	Nom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Hand*	A charge	Si enfant, garde
	Prénom							
			__ / __ / ____	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> enf. En hébergem. <input type="checkbox"/> ascend. <input type="checkbox"/> autre	----- /-----	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Activité : <input type="checkbox"/> étudiant <input type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> indépendant <input type="checkbox"/> pensionné <input type="checkbox"/> chômeur <input type="checkbox"/> mutuelle <input type="checkbox"/> revenu intégration								
5	Nom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Hand*	A charge	Si enfant, garde
	Prénom							
			__ / __ / ____	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> enf. En hébergem. <input type="checkbox"/> ascend. <input type="checkbox"/> autre	----- /-----	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Activité : <input type="checkbox"/> étudiant <input type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> indépendant <input type="checkbox"/> pensionné <input type="checkbox"/> chômeur <input type="checkbox"/> mutuelle <input type="checkbox"/> revenu intégration								
6	Nom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Hand*	A charge	Si enfant, garde
	Prénom							
			__ / __ / ____	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> enf. En hébergem. <input type="checkbox"/> ascend. <input type="checkbox"/> autre	----- /-----	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Activité : <input type="checkbox"/> étudiant <input type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> indépendant <input type="checkbox"/> pensionné <input type="checkbox"/> chômeur <input type="checkbox"/> mutuelle <input type="checkbox"/> revenu intégration								
Pour les femmes enceintes : Date prévue de l'accouchement (mois / année) : ____ / 20____								

A.2. Communes, sections de communes auprès desquelles le ménage désire être candidat à l'attribution d'un logement (le présent formulaire sera également transmis aux autres sociétés par la demande)		
Ordre de préférence	COMMUNE (Entité)	Ancienne Commune (section de Commune)
1		
2		
3		
4		
5		

Attention : ne complétez qu'une seule colonne, soit « Commune » OU « Ancienne Commune »

A.3. LOGEMENT SOUHAITE

Ce choix exprime votre souhait mais il n'implique aucune obligation de la part de la SLSP de respecter ces choix.

 MAISON APPARTEMENT GARAGE JARDIN**VOLET B - A REMPLIR PAR LA SOCIETE (QUI RECOIT LA CANDIDATURE)****B.1. DATES**

De dépôt	D'admission	De radiation	De refus	De confirmation	D'attribution
___ / ___ / 20__	___ / ___ / 20__	___ / ___ / 20__	___ / ___ / 20__	___ / ___ / 20__	___ / ___ / 20__

B.2. PRIORITES

Tableau général des priorités régionales		Points	✓
Situations vécues par le ménage en termes de logement			
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation.		5	
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent », s'il est visé par la phase 1 de ce plan		5	
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : - victime d'un événement calamiteux; - sans-abri		5	
Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation		4	
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §§ 2 et 3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1er mars 1991		4	
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public		4	
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan		3	
Situations personnelles du ménage			
La personne qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent l'introduction de sa candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants (procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du C.P.A.S.)		5	
Ménage dont les revenus imposables globalement et issus au moins en partie d'un travail, sont inférieurs à 30.100 euros augmenté de 2.200 euros par enfant à charge		4	
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière		3	
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé		3	
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail		3	
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois		3	
Le ménage en état de précarité bénéficiant exclusivement d'une pension légale en application de la réglementation en la matière		3	
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre		2	
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit		2	
L'ancien ouvrier mineur		2	

B.3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE :				
<input type="checkbox"/> 1 chambre	<input type="checkbox"/> 2 chambres	<input type="checkbox"/> 3 chambres	<input type="checkbox"/> 4 chambres	<input type="checkbox"/> 5 chambres
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :

B.4. LOGEMENT ADAPTE	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
----------------------	------------------------------	------------------------------

B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE	
--	--

	B.6. REVENUS D'ADMISSION		
REVENUS			
MENAGE	<input type="checkbox"/> EN ETAT DE PRECARITE	<input type="checkbox"/> REVENUS MODESTES	<input type="checkbox"/> A REVENUS MOYENS

B.7. VOIES DE RECOURS	
<p>Le candidat qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.</p> <p>A défaut de réponse, dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la chambre des recours dont le siège est situé à la Société Wallonne du Logement rue de l'écluse 21 à 6000 CHARLEROI.</p> <p>Il est également possible pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région Wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54 à 5000 NAMUR.</p>	

Demande de consentement via formulaire

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) nécessite votre accord explicite quant au traitement de vos données à caractère personnel :

Par la présente, nous (candidat en titre, conjoint et enfants >13 ans) donnons notre consentement explicite à Meuse Condroz Logement pour le traitement de nos données à caractère personnel (ou celles de la personne mineure de 13 ans dont je suis le représentant légal) qui pourront uniquement être traitées en vue de la gestion de notre dossier pour l'accès à un logement public, et ce, dans le respect des finalités décrites dans notre Charte vie privée.

Notre « charte vie privée », fait partie intégrante de notre politique de gestion des données à caractère personnel. Elle peut être modifiée à tout moment et peut être consultée via le lien suivant :

<https://meusecondrozlogement.be/politique-de-vie-privee/>

Fait à, le ___ / ___ / 20___ ,

Signature du candidat,

Signature du cohabitant,

Retour du courrier à :
<p align="center">MEUSE CONDROZ LOGEMENT</p> <p>Rue d'Amérique, 28/02 4500 HUY Tél : 085/83.09.80</p>

Nom

Adresse

Localité

N° de dossier
(à compléter)

ATTRIBUTAIRE

**ATTESTATION A FAIRE COMPLETER PAR L'ORGANISME PAYEUR
D'ALLOCATIONS FAMILIALES EN VUE D'OBTENIR (ou de maintenir)
UNE REDUCTION DE LOYER**

(une attestation sous la forme d'un listing ordinateur convient également s'il contient les données équivalentes)

Je soussigné (nom et grade) _____

certifie que des allocations familiales sont attribuées en faveur des bénéficiaires désignés ci-dessous, en ce qui concerne le 3ème ou 4ème trimestre 20__ :

Nom et prénom du ou des bénéficiaires	Date de naissance	Handicapé ?	Orphelin ?
	/ /	OUI/NON	OUI/NON
	/ /	OUI/NON	OUI/NON
	/ /	OUI/NON	OUI/NON
	/ /	OUI/NON	OUI/NON
	/ /	OUI/NON	OUI/NON
	/ /	OUI/NON	OUI/NON
	/ /	OUI/NON	OUI/NON
	/ /	OUI/NON	OUI/NON

Sceau de l'organisme

A _____, le ____ / ____ /20__.

Signature(s),

<u>REMARQUES EVENTUELLES</u> (Radiations, changement de caisse, etc ...)



N° National :
.....
N° Inscription :
.....
Votre contact :
.....
.../.....
Annexe(s) :

ATTESTATION – LOGEMENT SOCIAL (AGW du 06/09/2007)

M.....
N° d'inscription au FOREM :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
.....

est, en date du /...../....., inscrit(e) comme demandeur d'emploi.

Cachet et signature

Le(a) Directeur(rice)
Par délégation

_____ - _____

_____, le __ / __ / 20__.

MEUSE CONDROZ LOGEMENT
Rue d'Amérique, 28/02

4500 - HUY

Ma référence :

Concerne : Demande de dérogation au logement proportionné.

Monsieur le Président du Comité d'Attribution,

Par la présente, je sollicite une dérogation au logement proportionné.

En effet, selon la législation en vigueur, je peux prétendre à un logement doté de ____ chambre(s).

Je souhaite toutefois être inscrit(e) pour un logement à ____ chambre(s) pour le(s) motif(s) suivant(s) :

- j'accepte que deux enfants de même sexe et de plus de 10 ans partagent une même chambre, quelle que soit leur différence d'âge ;
- je souhaite une chambre de moins pour obtenir un logement de 5 chambres ;
- couple ou personne seule âgée de plus de 65 ans et sollicitant une seule chambre
- Une naissance est prévue pour le ____ / ____ / 20__ (voir certificat médical en annexe)
- Autre motif : _____

Je m'engage toutefois à ne pas réclamer, via une demande de mutation, un autre logement pendant les trois premières années d'occupation du logement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Comité d'Attribution, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature(s) :

Tableau 1 : priorités liées au logement actuel¹		
Les priorités	Points	Documents à fournir
Occupation d'un logement d'insertion ou de transit (dans les 6 derniers mois de location)	5	Contrat de bail et attestation de l'organisme gestionnaire
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (phase 1 du plan HP)	5	Attestation communale
Victime d'un événement calamiteux ou sans-abri, reconnu par le CPAS	5	Attestation du CPAS et selon le cas, attestation du Fonds des Calamités
Occupation d'un logement reconnu inhabitable, surpeuplé ou exproprié	4	Arrêté ou attestation du Bourgmestre-Attestation du SPW – Arrêté d'expropriation
Bail résilié par le propriétaire pour occupation personnelle ou pour travaux importants	4	Contrat de bail – lettre de renon
Occupation d'un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale	4	Compromis de vente – attestation communale
Occupation à titre de résidence principale d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire (phase 2 du plan HP)	3	Attestation communale
Tableau 2 : priorités liées à la situation du ménage		
Les priorités	Points	Documents à fournir
La personne qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent, suite à des violences intrafamiliales	5	Attestation du CPAS ou d'un centre d'hébergement reconnu
Ménage dont les revenus imposables globalement et issus au moins en partie d'un travail, sont inférieurs à 30.100 euros augmenté de 2.200 euros par enfant à charge.	4	Revenus AER/actuels – contrat de travail – attestation de paiement des cotisations sociales
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé	3	Attestation de l'Aide à la Jeunesse
La personne reconnue handicapée	3	Attestation du SPF Sécurité sociale
La personne qui ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.	3	Attestation du Fonds des Maladies professionnelles ou des Accidents de Travail
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois.	3	Contrat de travail- fiche de salaire – AER- attestation de paiement des cotisations sociales C4 – attestation de fin d'activités
Le ménage en état de précarité bénéficiant exclusivement d'une pension légale	3	AER – fiche de pension
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	2	Brevet de pension
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	2	Attestation du SPF Sécurité sociale
L'ancien ouvrier mineur.	2	Attestation de l'INAMI

¹ Le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans le tableau 1 avec les points de la priorité la plus élevée dans le tableau 2. Un point est accordé par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points).

COMMENT CALCULER LE NOMBRE DE CHAMBRES DU LOGEMENT PROPORTIONNE ?

Définition légale (Arrêté du Gouvernement Wallon du 06/09/2007 modifié le 19/07/2012)

Le logement proportionné comprend un nombre de chambres correspondant à la composition du ménage, soit:

- a) une chambre pour la personne isolée;
- b) une chambre pour le couple marié ou composé de personnes qui vivent ensemble maritalement;
- c) une chambre supplémentaire pour le couple marié ou composé de personnes qui vivent maritalement dont l'un des membres a plus de 65 ans ou pour la personne isolée de plus de 65 ans;
- d) une chambre supplémentaire pour le couple marié ou composé de personnes vivant ensemble maritalement, lorsque l'un des membres est handicapé ou, dans les cas spécifiques de même nature, sur décision motivée de la société;
- e) pour les enfants:
 - une chambre pour un enfant unique;
 - deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de dix ans et minimum cinq ans d'écart;
 - deux chambres pour deux enfants de sexe différent si l'un d'entre eux a plus de 10 ans;
 - une chambre par enfant handicapé.

Ci-dessous, quelques exemples de situation de ménage et leur logement proportionné :

Composition du ménage	Calcul du logement proportionné
Philippe : 32 ans Marie, son épouse : 31 ans et leurs enfants : Martine : 7 ans Benoit : 3 ans	1 chambre pour Philippe et Marie (couple) 1 chambre pour Martine et Benoit (2 enfants de moins de 10 ans) ⇒ Logement proportionné = 2 chambres
Jean-Louis : 39 ans Christine, cohabitante : 37 ans et leurs enfants : Valérie : 17 ans Aurélié : 15 ans	1 chambre pour Jean-Louis et Christine (couple vivant maritalement) 1 chambre pour Valérie et Aurélié (enfants de même sexe et écart d'âge inférieur à 5 ans) ⇒ Logement proportionné = 2 chambres
Michel : 42 ans Laurence, son épouse : 42 ans et leurs enfants : Corinne : 18 ans Laura : 12 ans	1 chambre pour Michel et Laurence (couple) 1 chambre pour Corinne 1 chambre pour Laura (enfants de même sexe et écart d'âge supérieur ou égal à 5 ans) ⇒ Logement proportionné = 3 chambres
Pascal : 32 ans Joelle : 35 ans (handicapée) Cédric : 9 ans	1 chambre pour Pascal 1 chambre pour Joelle (handicapée) 1 chambre pour Cédric ⇒ Logement proportionné = 3 chambres
Catherine : 35 ans (femme seule) Laurent : 9 ans Julien : 6 ans Marc : 4 ans	1 chambre pour Catherine 1 chambre pour Laurent 1 chambre pour Julien et Marc (2 enfants de moins de 10 ans) ⇒ Logement proportionné = 3 chambres
Jeanne : 38 ans Jacques : 12 ans Murielle : 8 ans	1 chambre pour Jeanne 1 chambre pour Jacques 1 chambre pour Murielle (2 enfants de sexe différent et plus de 10 ans) Logement proportionné = 3 chambres

Composition du ménage	Calcul du logement proportionné
Didier : 40 ans (homme seul) André : 19 ans Christian : 13 ans Murielle : 9 ans	1 chambre pour Didier 1 chambre pour André 1 chambre pour Christian (enfants de même sexe et écart d'âge supérieur ou égal à 5 ans) 1 chambre pour Murielle ⇒ Logement proportionné = 4 chambres
Mélanie : 22 ans (femme seule enceinte) Geoffrey : 3 ans	1 chambre pour Mélanie 1 chambre pour Geoffrey ⇒ Logement proportionné = 2 chambres Lors de la naissance, si l'enfant est une fille, le logement restera proportionné à 2 chambres tant que Geoffrey n'a pas 10 ans. Si l'enfant est un garçon, le logement restera également proportionné (l'écart d'âge est inférieur à 5 ans)
Joseph : 66 ans Marie : 64 ans	1 chambre pour le couple 1 chambre supplémentaire (couple dont l'un des membres a plus de 65 ans) ⇒ Logement proportionné = 2 chambres
Josiane : 68 ans handicapée et vivant seule	1 chambre pour elle 1 chambre supplémentaire (personne isolée de plus de 65 ans) ⇒ Logement proportionné = 2 chambres Ici, la chambre supplémentaire est octroyée selon l'âge et pas le handicap
Patrick : 41 ans Gisèle, son épouse : 39 ans Jean-Pierre : 22 ans Christiane : 19 ans Pierre : 15 ans Bernadette : 12 ans Xavier : 10 ans Stéphanie : 8 ans Jasmina : 6 ans Eric : 4 ans	1 chambre pour Patrick et Gisèle 1 chambre pour Jean-Pierre 1 chambre pour Christiane 1 chambre pour Pierre 1 chambre pour Bernadette 1 chambre pour Bruno 1 chambre pour Florence et Jasmina 1 chambre pour Eric ⇒ Logement proportionné = 8 chambres Notre Société ne disposant pas de ce type de logement, leur demande de logement sera impossible à satisfaire.
<p>Si votre situation de ménage n'est pas reprise dans ces exemples, elle sera analysée par nos services dans le respect du calcul légal.</p> <p>Vous pouvez également obtenir tout renseignement utile en nous contactant au 085/83.09.80</p>	

COMMUNE (ENTITE)	ANCIENNE COMMUNE (SECTION DE COMMUNE)	Nombre de logements dotés de				
		1 ch	2 ch	3 ch	4 ch	5 ch
AMAY	AMAY	90	130	177	25	8
AMAY	AMPSIN	8	8	54	4	8
AMAY	FLONE					
AMAY	JEHAY					
AMAY	OMBRET					
BURDINNE	BURDINNE					
BURDINNE	HANNECHE					
BURDINNE	LAMONTZEE					
BURDINNE	MARNEFFE					
BURDINNE	OTEPPE					
CLAVIER	BOIS-ET-BORSU					
CLAVIER	CLAVIER			6	2	
CLAVIER	LES AVINS					
CLAVIER	OCQUIER					
CLAVIER	PAILHE					
CLAVIER	TERWAGNE					
ENGIS	CLERMONT-SOUS-HUY					
ENGIS	ENGIS	4	36	152		12
ENGIS	HERMALLE-SOUS-HUY	6	13	116	2	
HERON	COUTHUIN					
HERON	HERON					
HERON	LAVOIR					
HERON	WARET-L'EVEQUE					
HUY	BEN-AHIN					
HUY	HUY	89	107	130	3	10
HUY	TIHANGE		20	59	14	
MARCHIN	MARCHIN	14	21	37	6	2
MARCHIN	VYLE-ET-THAROUL					
MODAVE	MODAVE					
MODAVE	OUTRELOUXHE					
MODAVE	STREE-LEZ-HUY					
MODAVE	VIERSET-BARSE	6	7	2	1	
NANDRIN	NANDRIN					
NANDRIN	SAINT-SEVERIN					
NANDRIN	VILLERS-LE-TEMPLE	4				
NANDRIN	YERNEE-FRAINEUX					
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE		21	97		
TINLOT	ABEE-SCRY					
TINLOT	FRAITURE	2	2	2		
TINLOT	RAMELOT					
TINLOT	SENY					
TINLOT	SOHEIT-TINLOT					
TINLOT	TINLOT					
VERLAINE	BODEGNEE					
VERLAINE	CHAPON-SERAING					
VERLAINE	SERAING-LE-CHATEAU					
VERLAINE	VERLAINE	3		6		
VILLERS LE BOUILLET	FIZE-FONTAINE					
VILLERS LE BOUILLET	VAUX-ET-BORSET					
VILLERS LE BOUILLET	VIEUX-WALEFFE					
VILLERS LE BOUILLET	VILLERS-LE-BOUILLET	5	50	74	17	
VILLERS LE BOUILLET	WARNANT-DREYE					
WANZE	ANTHEIT	5	2			
WANZE	BAS-OHA					
WANZE	HUCCORGNE	4				
WANZE	MOHA	8	1			
WANZE	VINALMONT					
WANZE	WANZE	45	93	78	19	

Remarque importante : Dans votre choix, vous ne pourrez sélectionner qu'un maximum de cinq communes OU cinq anciennes communes (pas un mélange des deux colonnes)